

# Les principales étapes franchies par le PLU en 2011

La présentation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable aux Personnes Publiques Associées puis aux habitants en réunion publique a eu lieu le 21 février 2011.

Après avoir tenu compte de toutes les remarques et suggestions faites à cette occasion il a été présenté au Conseil Municipal le 17 mai 2011.



Pendant toute la période d'élaboration du PADD nous avons mené de pair l'Approche Environnementale de l'Urbanisme qui a trouvé sa version définitive en novembre. Les préconisations de l'AEU ont permis d'enrichir le projet communal et d'orienter le PADD, par exemple :

## Les risques

- la gestion des eaux pluviales : en lançant l'étude d'un schéma directeur des eaux pluviales sur l'ensemble du territoire de la commune
- la prise en compte du risque incendie : avec l'idée d'une piste DFCI ceinturant le village en limite urbaine sur les collines

## Les déplacements

Il s'agit principalement d'améliorer le maillage des voies : comme dans beaucoup de communes, les quartiers d'Aramon ont été construits au gré de la création de lotissements sans véritable plan d'ensemble. Cela s'est traduit par la multiplication des impasses, des rues sans trottoir .

Nous devons :

- créer des liaisons piétons-vélo, élargir certaines voies en y aménageant une piste cyclable et un trottoir pour les piétons, en pensant aux personnes à mobilité réduite, aux poussettes
- créer de nouvelles voies de liaisons pour relier les impasses et fluidifier le trafic tout en le sécurisant
- prévoir et réglementer le stationnement des véhicules

Un plan de circulation devra être mis en place et une étude sur l'amélioration du franchissement de la voie ferrée à plusieurs endroits est indispensable pour anticiper sur l'accroissement de l'urbanisation du bas des collines.



### **Les économies d'énergie**

Dans ce domaine, il s'agit de faciliter la construction de bâtiments économes :

- En donnant plus de droit à construire aux projets performants
- En soutenant la réhabilitation des logements du centre grâce une OPAH axée sur l'économie d'énergie et les énergies renouvelables

### **Valoriser la biodiversité et les paysages**

En respectant la trame verte, la zone Natura 2000 , en réservant une partie de chaque parcelle au végétal, ce qui n'est pas contradictoire avec la densification de l'habitat



### **Diminuer les nuisances**

Il faudra limiter l'impact de l'augmentation des nuisances sonores liée à l'intensification du trafic ferroviaire en créant un mur antibruit le long de la voie ferrée, en imaginant des bâtiments bien orientés et isolés autour de la gare

Tous ces travaux ont été menés en concertation lors de multiples rencontres avec :

- les services de l'État sur le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) et le Plan de Prévention du Risque Technologique( PPRT) qui lorsqu'ils auront été validés par l'enquête publique s'imposeront au PLU
- le Conseil Général
- le Pays pour participer à des opérations pilotes d'habitat
- le syndicat du SCOT , le PLU devra respecter les orientations du document de planification de cet échelon intercommunal
- la Communauté de Communes du Pont du Gard notamment sa commission Aménagement du Territoire
- les services l'habitat de l'Etat et Habitat Développement pour étudier le montage d'une O.P.A.H.
- le CAUE, conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement
- la Chambre d'Agriculture pour élaborer une approche correcte du zonage et de la constructibilité en zone agricole
- l'Établissement Public Foncier Régional
- la Sogreah missionnée sur le schéma directeur pluvial

L'ensemble de ces contacts a permis d'enrichir notre réflexion et notre approche du PLU

Les élus se sont bien imprégnés de l'ensemble des thèmes et des enjeux abordés et ont maintenu les orientations prises au moment du diagnostic dès 2008 :

- une progression démographique maîtrisée,

- une production de logements cohérente avec l'arrivée de ces nouveaux habitants, respectueuse du paysage et de l'environnement. Les nouvelles opérations devront ainsi être plus denses, moins consommatrices d'espace que ce qui s'est fait ces dernières décennies,
- une circulation fluide entre les quartiers avec des infrastructures qui privilégient l'utilisation des modes doux
- l'équilibre entre population et emploi en renforçant l'accueil d'activités économiques diversifiées.

Cela conduit à envisager des opérations d'aménagement :

- dans le bas des collines (Belvédère, Mas Rouge, Gare) : la volonté de ne pas poursuivre l'extension de la ZAC des Rompudes vers le Nord ayant été réaffirmée
- en embellissant les entrées du village, notamment au Sud entre le Quai et le Rhône avec la Maison Pitot, au Nord Est entre Sanofi et le futur espace commercial résultant du déplacement de l'actuel Shopi.



Chacun de ces projets intégrera des constantes :

- la valorisation du patrimoine paysager,
- la prise en compte de la qualité de vie des habitants en leur évitant le maximum de risques (inondations, ruissellement, incendie) et de nuisances (sonores, olfactives)
- la cohérence entre les quartiers par une circulation facilitée et sécurisée
- la création de nouvelles opérations d'aménagement faisant le lien entre les quartiers anciens du centre et la périphérie (par exemple dans le secteur de la Gare)
- le développement de l'emploi par la création d'une nouvelle zone d'activités
- la volonté de donner enfin à Aramon une vocation touristique qui lui a échappé jusqu'à maintenant, grâce à la création d'hôtels, de restaurants, de commerces grâce aussi à la réalisation d'une OPAH qui permettra de valoriser le patrimoine architectural du centre du village et de réhabiliter ou de créer de nouveaux logements.

En juin 2011 ont commencé les travaux sur le zonage et le règlement du PLU, c'est à dire la détermination des différents types de zone : agricoles, naturelles, urbaines ou à urbaniser. Cette dernière étape de l'élaboration de notre document de planification aboutira aussi à déterminer la constructibilité, par exemple : COS, règles de hauteur, alignement, etc, ainsi que les contraintes techniques et architecturales (matériaux, couleur, clôtures, etc...).